

CITROËN

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN
régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

SERVICES A LA CLIENTELE
DEPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

Depuis Octobre 1976, le Département des Pièces de Rechange fournit, sous la référence ZC 9 857 221 U, un :

ANTIGEL SPECIAL CITROËN

Conditionné en bidons de 1 litre, cet antigel est spécialement composé pour répondre au Cahier des Charges CITROËN du dispositif de refroidissement des moteurs.

La protection obtenue, en fonction de la capacité du circuit de refroidissement et de la quantité d'antigel, figure sur le conditionnement.

IMPORTANT

TYPE DE MOTEUR	ANTIGEL A UTILISER
Essence	SPECIAL CITROËN ou TOTAL ANTIGEL
Diesel	SPECIAL CITROËN exclusivement

NOTE D'INFORMATION

N° 69 TT

Le 10 Novembre 1976

Confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

PAYS INTERESSES :

TOUS PAYS

VEHICULES

D

SM

CX

H

C 35

MOTEURS

ESSENCE ET DIESEL

Circuit de refroidissement

Antigel